

Les communes forestières s'engagent pour la valorisation du bois local



De nombreux élus des communes forestières ont assisté à l'assemblée générale de l'association et fait part de leur inquiétude quant au rôle et l'avenir de l'office national des forêts.

SISTERON

Les collectivités locales du département des Alpes-de-Haute-Provence se tournent de plus en plus vers les chaufferies bois, signe d'une volonté des élus locaux de coller à la réalité du moment et de s'inscrire dans une économie durable et locale. Aujourd'hui, les responsables des communes forestières souhaitent élargir cette dynamique au bois de construction et ont souhaité en discuter lors de leur assemblée générale, qui s'est tenue en mairie de Sisteron vendredi.

Avec l'installation de chaufferies bois, les collectivités du département ont choisi d'utiliser une ressource locale et de favoriser l'emploi de proximité. Les communes forestières accompagnent ce développement depuis plusieurs années en assistant les maîtres d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en place de projets de

chaufferies automatiques à bois alimentées par un combustible issu des forêts locales. Pour cela, il est devenu indispensable de structurer comme il se doit les différentes composantes de la filière bois. Actuellement les Alpes-de-Haute-Provence comptent 22 chaudières à bois dénichetées en fonctionnement, ce qui représente annuellement une consommation de 1700 tonnes de bois, une production de 512 tonnes équivalent pétrole, en évitant un rejet de 1613 tonnes de CO₂.

Des constructions publiques en bois des Alpes

Bois-énergie et bois construction apparaissent comme deux débouchés complémentaires, qui devraient contribuer au développement d'une économie locale basée sur le bois et ses dérivés sur un territoire occupé à près de 50 % par la forêt. En 2010, certaines communes fo-

restières verront sans doute le lancement sur leur territoire de constructions publiques en bois des Alpes.

Lors de cette assemblée générale, la démarche de certification "bois des Alpes" initiée et soutenue par l'association Bois des Alpes a été présentée. Elle a pour objectifs de développer une volonté visant à optimiser la valorisation des bois du massif alpin aux qualités structurelles remarquables, répondant parfaitement aux attentes des maîtres d'ouvrage publics et aux entreprises du bois, mais aussi d'apporter une réponse aux attentes du marché avec la vente et la promotion des produits issus directement du territoire et valorisés en circuit court. Enfin, la certification offrira une réelle garantie.

Le rôle et l'avenir de l'ONF en question

Les conséquences de la res-

truction de l'ONF gestionnaire des forêts communales ont été au centre de discussions passionnées. Jean-Claude Michel, conseiller général du Lauzet et président des communes forestières 04, a déploré que l'ONF se détourne de plus en plus du service public pour se transformer petit à petit en société commerciale. Le président dénonce également le mélange des genres entre privé et public : « Plus personne ne s'y retrouve » dit-il. « Pire encore, le nouveau déploiement des employés de l'ONF sur le terrain va engendrer des suppressions d'emploi. »

Face à ces nombreux problèmes, les élus des communes forestières (71 dans les Alpes-de-Haute-Provence) demandent désormais de prendre part aux prises de décisions mais également de devenir des partenaires à part entière afin de défendre aux mieux la forêt. □